

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE,

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

DIRECTEURS : MM. LE V^{ic} B. DE JONGHE, G. CUMONT ET A. DE WITTE.

1896

CINQUANTE-DEUXIÈME ANNÉE.



BRUXELLES,

J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI,

Rue de la Limite, 21.

1896

S C E A U

MÉDAILLES ET INSIGNES DES ANCIENNES CORPORATIONS ARMÉES

DE LA VILLE DE HASSELT.

PLANCHE III.

La ville de Hasselt, capitale effective de l'ancien comté de Loos, devenue postérieurement l'une des localités les plus importantes de la principauté de Liège, a possédé, dans le cours des siècles, des guildes armées puissantes qui, non seulement concouraient au maintien de l'ordre intérieur mais servaient aussi à la défense des remparts. Ces guildes mi-bourgeoises mi-militaires, dont nous entreprenons l'histoire interne et détaillée dans une autre publication archéologique (1), nous ont laissé quelques documents métalliques qu'il importe de tirer de l'oubli et dont l'étude appartient à notre société de numismatique. Les documents de cette nature, il faut bien l'avouer, ont été, malgré l'intérêt historique qu'ils présentent, peu étudiés dans notre pays. Ces notes constitueront quelques jalons que pourra utiliser un jour celui qui voudra entre-

(1) Ce travail, fait en collaboration avec M. le professeur Émile Geraets, de Hasselt, est soumis à l'Académie d'archéologie de Belgique.

prendre, pour notre pays, la monographie complète d'un sujet qui intéresse peut-être autant l'histoire de l'art que celle des mœurs et des coutumes de nos ancêtres.

Les archives de la ville de Hasselt ne remontant pas au-delà de la fin du xv^e siècle, postérieurement à la mort de Charles le-Téméraire, nous n'avons pu recueillir aucun renseignement antérieur à cette époque sur ces compagnies (1).

C'est dans le compte communal de 1486-1487 que nous voyons la première mention d'une société d'archers, qui possédait un jardin de tir à Hasselt. Le compte de l'année suivante signale l'existence d'arbalétriers dans cette ville.

Ce n'est que dix ans plus tard (1497) que nous voyons apparaître une gilde bien déterminée, *les Tireurs de saint-Quentin, Sint-Quintens schutteren*, à laquelle le magistrat accorde un subside extraordinaire.

Au commencement du xvi^e siècle, il existait encore deux autres corporations d'arbalétriers, celle de saint-Georges et celle de saint-Sébastien.

Le 11 décembre 1500, Jean de Hornes, pour

(1, Un très intéressant travail de M. Joseph Demarteau, traitant *Du flamand dans l'ancienne principauté de Liège* et publié dans le premier volume des Conférences de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège, année 1888, nous apprend qu'il existait déjà dans la première moitié du xv^e siècle une société d'arbalétriers à Hasselt. « En juin 1441, dit M. Demarteau, la cité liégeoise organisa des joutes d'arbalète. Les tireurs de Hasselt, de Maestricht, de Tongres et de Bilsen y vinrent, avec les Hutois, enlever la plupart des prix. »

mettre fin sans doute aux nombreux tiraillements que l'existence de plusieurs sociétés armées devait nécessairement produire dans une petite localité, résolut de grouper toutes ces forces en un seul faisceau, en accordant à l'écoutète, aux bourgmestre, jurés et conseil de la ville de Hasselt le droit de créer une compagnie de tireurs d'un serment et avec *un serment et pas davantage* (1).

Quelques jours après, les deux chambres de tireurs de saint-Georges et de saint-Sébastien se fusionnèrent, furent assermentées par le magistrat, subsidiées par lui et devinrent dès lors un rouage assez important dans l'organisme communal. Ils prirent le nom de *Serment des Tireurs* (*Gesworene scutters*).

Cette corporation n'eut pas la vie longue, car, à la fin de l'année 1506, elle fut dissoute. Une partie de ses membres s'engagea dans la naissante *Société des arquebusiers* (*cloeveniers* ou *hautbuschieters*), fondée en vertu d'une ordonnance réglementaire du magistrat de Hasselt, à la date du 7 décembre 1506 et se mit sous l'invocation de saint-Georges. L'autre partie resta fidèle au drapeau des arbalétriers et se fusionna avec les Tireurs de saint-Quentin dont ils adoptèrent le patronage.

Le sceau figuré sous le n° 1 de la planche III appartient aux *Gesworene scutters*. Il a donc dû être

(1) Voir *Recueil des ordonnances de la Principauté de Liège*, 1^{re} série, p. 195. L'original de cette pièce, écrit en flamand repose aux Archives communales de Hasselt.

émis entre les années 1501 et 1506. C'est sans doute grâce à l'existence si éphémère de cette société qu'il faut attribuer la parfaite conservation, le *fleur-de-coin* de ce cachet buriné avec un art exquis, bien supérieur, quant à la gravure, aux monnaies de l'époque et dont le réel mérite perpétuera dans l'histoire le souvenir de ceux qui l'ont fait exécuter.

Ce cachet, qui appartient à notre collection, est gravé sur bronze ou sur cuivre rouge. Il est de forme ronde et offre un diamètre de 45 millimètres. La partie centrale représente un homme sauvage soutenant deux écus. Celui de droite porte les armes de la ville de Hasselt. Dans celui de gauche figure une arbalète, l'arme de la société.

Un enroulement de rubans remplit les vides entre la figure principale et le cercle intérieur de l'inscription. Celle-ci est ainsi conçue, en caractères gothiques :

S : der • gheswueren • scutters • va • Hasselt •

Les entailles sont nettes et profondes et le relief de l'homme sauvage, porteur des écus, est remarquablement accentué et dénote le travail d'un artiste supérieur.

Les enroulements de rubans et le caractère de la figure semblent bien indiquer, pour l'époque, la transition entre le style ogival et la renaissance (fin du xv^e, ou commencement du xvi^e siècle pour nos régions).

Cette époque semble se préciser encore par le

manche, fort élégamment ouvragé, du cachet. Ce manche est formé d'une accolade, flanquée au centre, d'un fleuron trifolié. Ce fleuron indique bien l'influence de la Renaissance, tandis que la section quadrangulaire, à vive arête, de l'accolade, offre des réminiscences, non douteuses, du style ogival.

On remarquera que, contrairement à l'usage généralement adopté à cette époque, notre sceau ne porte aucune effigie de saint. Seulement, comme nous l'avons dit, ce serment de tireurs s'était constitué par la fusion de deux sociétés, dont l'une avait saint-Georges et l'autre saint-Sébastien pour patrons. Pour ne pas soulever d'inévitables susceptibilités, le graveur aura jugé prudent de remplacer le saint traditionnel par un homme sauvage, nu, velu et échevelé, ce symbole de la force, si souvent employé dans l'ornementation au moyen âge (1).

La corporation des arquebusiers, issue du Serment des tireurs ne tarda pas à acquérir une grande influence, une véritable prépondérance parmi les guildes similaires à Hasselt, car nous constatons que, dans la deuxième moitié du xvi^e siècle, les arbalétriers étaient placés sous leurs ordres.

Aussi, cette Chambre de saint-Georges s'intitulait-elle pompeusement la *grande Chambre des Arquebusiers*.

(1) Voir sur ce sujet un intéressant article de M. Ch.-F. Comhaire dans le tome XXIII du *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*.

Nous possédons quelques insignes de membre de cette confrérie armée, frappés au commencement du XVIII^e siècle.

Ces insignes, en argent massif, très variables dans leur forme, leurs dimensions et leur poids (1), représentent une croix de Malte bifurquée de différentes manières aux extrémités des branches, et portant en cœur un médaillon rond. Sur l'une des faces de ce dernier, on voit un saint-Georges terrassant le dragon avec la devise : *reddit constia* (sic) *fortes*. Au revers figurent deux arquebuses reliées en sautoir par des rubans et la date 17-16 (2).

Voir nos 2, 3, 4, 5 de la planche III.

Les arbalétriers de saint-Quentin firent frapper, peu de temps après, des insignes d'un genre analogue.

Nous n'en connaissons qu'un exemplaire appartenant à M. Philippen, de Hasselt, notre ami et collaborateur.

Ils sont aussi d'argent massif et ont la forme d'une croix ancrée. Au centre de celle-ci se voit un médaillon ovale, représentant, au droit, un saint-Quentin, les bras dressés, semblant bénir, et la légende : *St-Quintine ora pro nobis*.

Le revers porte une arbalète surmontée d'une

(1) Leur poids varie entre 10 et 15 grammes. Leur longueur, prise entre les extrémités opposées de la croix, mesure de 4 1/2 à 5 centim.

(2) M. J. Petit de Rosen a décrit cette décoration, qui n'a jamais été reproduite par la gravure, dans le tome VI de la *Revue de la Numismatique belge*.

couronne et entourée de deux paires de flèches en sautoir. Deux de ces flèches ont la pointe acérée et représentent des projectiles de combat ; les deux autres, à l'extrémité tronquée, constituent des flèches de concours de tirs, dont l'agencement symbolise sans doute la devise de ces sociétés : *In pace latitia in bello virtus !* En dessous, en exergue, figurent deux arquebuses également en sautoir. Des deux côtés de la couronne, la date 17-17.

Pour expliquer, dans la gravure de cette médaille, l'association des deux espèces d'armes qui y figurent, nous dirons que, depuis l'an 1548, les arbalétriers, tout en se trouvant hiérarchiquement sous les ordres des arquebusiers, étaient chargés, en même temps, du service des arquebuses de rempart conjointement avec leurs collègues de la Chambre de saint-Georges.

Voir n° 6 de la planche III.

Plusieurs autres confréries armées ont existé à Hasselt pendant les siècles antérieurs, mais aucune d'entre elles ne nous a révélé de souvenirs métalliques. L'avenir nous réserve-t-il d'en découvrir encore ? Nous l'espérons.

D^r C. BAMPs.

